

# POUR UN QUÉBEC FOU DE SES FAMILLES

## MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2026-2027

**PRÉSENTÉ AU**  
**Gouvernement du Québec**  
**Décembre 2025**



Fédération  
québécoise des  
organismes  
communautaires  
Famille



# Table des matières

1. Mot d'introduction .....	4
2. Les OCF au Québec .....	5
2.1. Des partenaires incontournables .....	5
2.2. Les OCF en quelques chiffres .....	5
2.3. L'offre de services de base des OCF .....	6
2.4. La FQOCF : engagée auprès des familles depuis 1961 .....	7
3. La situation financière des familles .....	8
3.1. Une situation plus précaire que jamais .....	11
3.2. Des revenus stables et insuffisants pour faire face aux enjeux des OCF .....	11
3.2.1 Le sous-financement .....	12
3.2.2. La main-d'œuvre : les difficultés de recrutement et de rétention .....	12
3.2.3. Le manque de reconnaissance .....	12
4. Les recommandations de la FQOCF et des OCF .....	13
4.1. Le financement à la mission : un « grand rattrapage » à compléter .....	13
4.2. L'indexation : pour assurer la pérennité des investissements gouvernementaux .....	14
4.3. Le financement de la FQOCF .....	15
4.4. Les regroupements régionaux .....	16
ANNEXE A – Offre de services des OCF .....	17
ANNEXE B – Rapport d'impact 2024-2025 .....	20



## 1. Mot d'introduction

En 2019, alors que la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), présidée par Régine Laurent, amorçait ses travaux, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) a réalisé une grande consultation afin de prendre le pouls des besoins des quelque 280 organismes communautaires Famille (OCF) présents sur l'ensemble du territoire québécois.

Les résultats de ce grand coup de sonde avaient démontré, hors de tout doute, un besoin urgent d'assurer un financement adéquat, stable et récurrent des OCF dans le but de maintenir le tissu social autour des familles du Québec. Les résultats ont également servi de base afin d'élaborer les recommandations que la FQOCF a présentées à la Commission Laurent. Ces demandes, jugées crédibles et raisonnables puisqu'elles étaient appuyées par des données solides et probantes, ont été intégralement reprises par la CSDEPJ dans ses toutes premières recommandATIONS dévoilées le 18 décembre 2019. Il était notamment question, à l'époque, de rehausser le financement à la mission des OCF à un minimum de 200 000 \$ par organisme annuellement.

Or, la situation a bien changé au Québec depuis 2019. En seulement six ans, la province – comme le reste du monde – a traversé l'une des pires crises de son histoire moderne avec la pandémie de COVID-19 et toutes les conséquences psychosociales et socioéconomiques qui lui sont associées. Si le Québec a si bien sorti son épingle du jeu comparativement à d'autres provinces canadiennes et d'autres pays du monde, c'est notamment grâce à son puissant tissu social et à l'apport inestimable du milieu communautaire qui ont permis d'assurer un maintien des services aux familles alors que le système de santé et de services sociaux publics était aux prises avec cette pandémie sans précédent.

Six ans après le dépôt de son rapport devant la Commission Laurent, et alors que le gouvernement du Québec élabore son prochain budget, la FQOCF continue de marteler que les crédits alloués par l'État aux OCF sont toujours insuffisants et que les recommandations proposées dans son mémoire prébudgétaire 2023-2024 sont toujours d'actualité.

Les constats qui en ressortaient sont sans équivoque : La pandémie a entraîné des conséquences directes sur les opérations et les finances des OCF du Québec. Depuis, les impacts ne font que s'aggraver. Plus que jamais, le réseau des OCF est fragilisé, et ce, alors que les besoins des familles ne font qu'augmenter. L'augmentation de la charge mentale, le besoin de répit ou encore d'avoir des outils pour répondre aux besoins de leurs enfants et l'explosion du coût de la vie due à l'inflation poussent les familles à recourir de plus en plus aux services des OCF.

À la lumière de ces nouvelles données, force est de constater qu'il faudra, en tant que société juste et inclusive, en faire plus pour assurer la pérennité de notre milieu communautaire et ce, au bénéfice des milliers de mères, de pères et d'enfants qui bénéficient des services d'accompagnement et de soutien des OCF chaque année.

La FQOCF et les OCF sont de véritables alliés des parents. Pour les épauler convenablement, le gouvernement du Québec doit prioriser les Familles. Le Québec a déjà été fou de ses enfants. La FQOCF et ses membres ont espoir que le Québec devienne fou de ses familles afin de mieux prendre soin de ses enfants.



Alex Gauthier  
Directeur général



Nadine D'Amours  
Présidente du conseil d'administration

## 2. Les OCF au Québec

### 2.1. Des partenaires incontournables

Les 280 OCF du Québec sont solidement enracinés dans leurs milieux, offrent des services qui répondent et s'adaptent aux besoins des familles et peuvent compter sur un personnel qualifié, engagé dans un processus d'amélioration continue et qui met en pratique des expertises et des savoirs innovants.

Leurs impacts dans la communauté ont été reconnus à maintes reprises, notamment par la **Commission Laurent**. La démarche d'évaluation que la FQOCF a entreprise en 2023, en collaboration avec l'**Institut Tamarack**, permet de documenter avec précision les retombées sociales positives des activités des OCF pour les familles, auprès de leurs partenaires ainsi que dans les communautés québécoises. Qu'il s'agisse de l'isolement, de contextes de vulnérabilité ou des défis d'adaptation à différentes situations et obstacles de la vie, les organismes communautaires Famille ont des impacts collectifs en prévention pour le tissu social et le mieux-être des familles.<sup>1</sup>

Les OCF sont également des collaborateurs incontournables pour le gouvernement du Québec et pour leurs divers partenaires. Leur présence contribue à renforcer le tissu de protection sociale entourant les familles québécoises et ainsi, à s'assurer que tous aient les mêmes égalités sociales. Alors que le Québec évolue à grande vitesse et que de nouveaux défis émergent, les OCF sont les mieux positionnés pour s'adapter efficacement aux nouvelles réalités des familles afin de répondre convenablement à leurs besoins.

### 2.2. Les OCF en quelques chiffres

- Les 280 OCF du Québec rejoignent une grande partie des parents et des enfants qui gravitent hors du réseau des services éducatifs à la petite enfance, non rejoints par les services de santé et sociaux ou plus réfractaires à ces derniers<sup>2</sup>;
- 94 % des OCF travaillent directement avec les familles en contexte de défavorisation<sup>3</sup>; ils offrent des activités à faible coût ou gratuites, ce qui répond à un réel besoin des familles à faible revenu<sup>4</sup>;
- On compte en moyenne 10 personnes salariées au sein d'un OCF<sup>5</sup>;
- Présents dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec, les OCF sont des partenaires impliqués dans la communauté et contribuent activement au continuum de services;
- Les OCF travaillent avec différents acteurs pour partager leur expertise, offrir une approche et un accompagnement complémentaires et œuvrer en continuité avec les autres réseaux. Leur implication contribue à éviter que des parents et/ou des enfants « passent entre les mailles du système »;
- Les OCF collaborent avec un grand nombre de partenaires externes, publics ou privés (écoles et centres de services scolaires, CLSC, CISSS et GMF, organismes communautaires, CPE et services de garde, municipalités, etc.). Par exemple, les CISSS et les CIUSSS sont des partenaires privilégiés, travaillant étroitement avec plus de 97% des OCF<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Voir Rapport d'impact 2024-2025 en annexe.

<sup>2</sup> Lavoie, A. et C. Fontaine (2016). Mieux connaître la parentalité au Québec. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015, Québec, Institut de la statistique du Québec, 258 p

<sup>3</sup> Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023, Québec, Institut de la statistique du Québec, 74 p

<sup>4</sup> 55,4% des parents québécois vivant dans un ménage à faible revenu nomment comme principal obstacle à leur participation le coût des activités et des services, LAVOIE, Amélie et Catherine FONTAINE (2016), op. cit.

<sup>5</sup> Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023, Québec, Institut de la statistique du Québec, 74 p

<sup>6</sup> Idem.

## 2.3. L'offre de services de base des OCF

Dans le respect de l'autonomie des OCF, la FQOCF a proposé en 2019 au gouvernement du Québec un projet d'offre de services et de ressources pour les familles du Québec (voir annexe A) visant à soutenir les rôles parentaux et à favoriser le développement du plein potentiel des parents et des enfants.

Cette offre de services, présentée en deux volets, permet d'une part d'assurer un continuum d'accompagnement des parents et des enfants à travers, notamment, des ateliers et des activités, du soutien dans la recherche de solutions, des activités de halte-garderie et des services de répit, du référencement et l'établissement de liens avec des organisations et des partenaires de leur région, de l'aide à la francisation et à l'intégration à la communauté pour les familles immigrantes, ainsi que l'appui à la participation citoyenne et à l'engagement démocratique des parents. Son second volet concerne les partenariats et les initiatives de concertation et de diffusion des expertises afin de permettre un partage des connaissances des OCF sur les réalités et les enjeux des familles québécoises entre les divers acteurs du milieu sociocommunautaire.

Il est à noter que cette offre de services ne pourra se concrétiser **que si tous les OCF du Québec reçoivent un financement à la mission adéquat** leur permettant de **remplir pleinement leur rôle en tant qu'acteur de premier plan dans le maintien du tissu social** autour des familles d'ici. Or, à l'heure actuelle, le financement accordé par le gouvernement du Québec, bien qu'ayant été bonifié dans les dernières années, **ne suffit toujours pas à répondre à l'ensemble des besoins** dans les communautés québécoises desservies par les OCF, d'autant que l'objectif initialement fixé par la FQOCF en 2019 et appuyé par la CSDEPJ n'a toujours pas été atteint à ce jour.

### DES OCF PARTOUT AU QUÉBEC

LA FQOCF COMPTE  
**261**  
OCF MEMBRES  
incluant les regroupements  
régionaux d'OCF



### Répartition au Québec\*

<b>Bas-Saint-Laurent:</b> 12	<b>Nord-du-Québec:</b> 4
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean:</b> 16	<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine:</b> 8
<b>Capitale nationale:</b> 21	<b>Chaudière-Appalaches:</b> 14
<b>Mauricie:</b> 10	<b>Laval:</b> 13
<b>Estrie:</b> 15	<b>Lanaudière:</b> 10
<b>Montréal:</b> 41	<b>Laurentides:</b> 16
<b>Outaouais:</b> 17	<b>Montérégie:</b> 35
<b>Abitibi-Témiscamingue:</b> 9	<b>Centre-du-Québec:</b> 9
<b>Côte-Nord:</b> 11	

\*En date du 31 mars 2025



## 2.4. La FQOCF : engagée auprès des familles depuis 1961

### NOTRE MISSION

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) a pour mission de regrouper et de soutenir les organismes communautaires Famille, tout en contribuant à assurer la place essentielle de la famille dans la société québécoise.

### NOTRE VISION

Fièvre ambassadrice des familles et forte de l'impact social de ses membres au quotidien et de leur modèle d'accompagnement des parents, la Fédération est un leader rassembleur pour l'épanouissement de toutes les générations, dans une société plus juste et inclusive.

### NOS DEUX PRIORITÉS D'ACTION

#### PRIORITÉ D'ACTION ①

##### **Soutenir le développement communautaire des OCF et la mobilisation de ses membres**

La FQOCF regroupe près de 260 organismes communautaires Famille (OCF) enracinés dans les 17 régions du Québec. Elle les soutient dans le développement de leur approche d'accompagnement globale et préventive auprès des parents et des familles, s'appuyant sur les fondements de l'action communautaire autonome Famille (ACAF).

La FQOCF met en valeur la proximité des OCF et leur impact dans la vie des familles, et dans le renforcement du tissu social au sein de leur communauté. Par son leadership rassembleur, elle mobilise ses membres dans le développement de leur plein potentiel comme acteurs de transformation sociale et porte leur voix auprès des instances gouvernementales, des décideurs et des partenaires. Elle contribue également à leur rayonnement sur la sphère publique.

#### PRIORITÉ D'ACTION ②

##### **Agir nationalement pour les parents et les familles dans une visée de justice sociale**

Alimentée par l'expérience de ses membres et par leur rôle d'observateur privilégié des familles, la FQOCF agit nationalement en interpellant les décideurs publics et les médias sur des enjeux que vivent les familles.

La Fédération mène ainsi des actions de représentation et de sensibilisation auprès des gouvernements et partenaires afin de promouvoir et faire entendre les besoins et les aspirations des mères, des pères et de toutes les personnes exerçant des responsabilités parentales, dans une optique d'inclusion, de solidarité et d'amélioration de leurs conditions de vie.

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille et ses membres sont donc de véritables alliés des parents qui agissent ensemble, et toujours en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec, pour le mieux-être des familles aux quatre coins du Québec.

### 3. La situation financière des familles

Lors de l'enquête sur la parentalité menée par l'Institut de la Statistique du Québec en 2015, on dénombrait qu'environ 137 000 familles utilisaient les services d'un OCF. Dans sa dernière parution, mise en ligne le 27 septembre 2023<sup>7</sup>, l'ISQ note qu'en 2022 ce sont plus de 217 000 parents qui en ont maintenant recours. Cet afflux de participants ne va depuis qu'en augmentant.

D'ailleurs, dans la même enquête, l'ISQ confirme qu'en 2021, plus d'un parent sur 4 (26,7%) considérait ses revenus comme insuffisants pour répondre aux besoins de base de sa famille (logement, alimentation et habillement). Cette proportion grimpe à plus d'un parent sur deux (53,8 %) chez les familles à faible revenu. Cette proportion est également plus élevée chez les parents de famille monoparentale (43,1 %) que chez les parents de famille recomposée (28,9 %) ou intacte (22,5 %).

**Tableau 1. Perception de la suffisance des revenus selon certaines caractéristiques, parents d'enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2022**

	Revenus insuffisants	Revenus suffisants
<b>Tous les parents</b>	26,7%	73,3%
<b>Faible revenu</b>	53,8%	46,2%
<b>Revenu moyen-faible</b>	34,5%	65,5%
<b>Revenu moyen-élevé</b>	15,9%	84,1%
<b>Revenu élevé</b>	6,6%	93,4%
<b>Famille monoparentale</b>	43,1%	56,9%
<b>Famille intacte</b>	22,5%	77,5%
<b>Famille recomposée</b>	28,9%	71,1%
<b>Stress parental élevé</b>	32,7%	20,2%

*Source: Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la parentalité 2022*

La FQOCF souhaite soumettre des pistes de solutions au gouvernement afin de l'aider dans sa tâche de rééquilibrage des finances publiques tout en s'assurant que les familles québécoises en ressortent gagnantes. Surtout, parce que la perception d'insuffisance financière des familles moyennes ne va qu'en augmentant.

La fréquentation de l'école primaire ou secondaire engendre d'importantes dépenses pour les familles du Québec. En principe, les services éducatifs sont gratuits au primaire et au secondaire, mais plusieurs dépenses sont à prévoir dans les faits, telles que les frais de scolarités, les fournitures scolaires et le service de garde (9,10\$ par jour en 2024).

<sup>7</sup> Être parent au Québec en 2022, Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur la parentalité 2022, Institut de la statistique du Québec, septembre 2023

Les frais de scolarité varient de manière importante, allant d'un coût quasi nul pour les élèves fréquentant une école publique sans projet pédagogique particulier à plusieurs milliers de dollars pour les enfants fréquentant l'école privée.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le maximum des frais de scolarité pour un enfant fréquentant une école privée subventionnée est fixé par le gouvernement du Québec à 4 607 \$ pour le primaire et 5 902 \$ pour le secondaire. Du côté des écoles privées non subventionnées, les frais ne sont pas assujettis à de montants maximums et peuvent parfois grimper à plus de 25 000 \$. Les montants diffèrent quelque peu pour l'année scolaire 2025-2026, mais sont toujours en hausse.

D'autres dépenses peuvent s'ajouter aux frais de scolarité pour les enfants fréquentant les écoles privées, tels que des frais d'admission et d'inscription, l'uniforme, le transport scolaire et le matériel didactique particulier.

Selon les données de l'*Enquête sur les dépenses des ménages*, les familles du Québec ayant au moins un enfant âgé entre 5 et 15 ans ont payé en moyenne 4 279 \$ en frais de scolarité, en fourniture scolaire et en frais de garde en 2019.

#### Dépenses moyennes des ménages composé d'au moins un enfant âgé de 5 à 15 ans, Québec, 2019

Frais de scolarité pour école primaire et secondaire	2 247 \$
Manuels et fournitures scolaires	482 \$
Frais de garde d'enfants	1 551 \$
<b>Total</b>	<b>4 279 \$</b>

Source : Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur les dépenses des ménages 2019.

Note : Les familles incluant un enfant de moins de 5 ans ou 16 ans et plus ont été exclus de l'analyse.

#### Première solution proposée : Rehausser le supplément pour l'achat de fournitures scolaires

Le gouvernement du Québec verse actuellement aux parents un supplément pour les aider à faire face aux frais engendrés par la rentrée scolaire. Ce supplément de 124 \$ est versé en même temps que l'Allocation famille. Ce supplément pourrait être augmenté à 500 \$ afin de refléter les dépenses réelles des familles québécoises. Faire passer le supplément pour l'achat de fournitures scolaires de l'Allocation famille de 124 \$ à 500 \$ coûterait environ 28 millions \$ supplémentaires au gouvernement du Québec en 2025<sup>8</sup>.

#### Deuxième solution proposée : Réviser le programme d'Allocation famille

Puisqu'il s'agit d'une mesure universelle, toutes les familles en bénéficient (sauf celles qui ne remplissent pas de déclaration de revenus). En 2016, il a été estimé que 98,7 % des parents d'enfants de moins de 18 ans ont bénéficié de l'Allocation famille.

En 2024, les familles ayant un revenu inférieur à 57 822 \$ obtenaient le maximum (2 923 \$ par enfant) et celles ayant un revenu supérieur à 145 822 \$ obtenaient le minimum (1 163 \$ par enfant). Les familles monoparentales avaient droit à un supplément variant de 409 \$ à 1 026 \$. En 2025, les montants diffèrent quelque peu (3 006\$ au maximum et 1 193\$ par enfant au minimum – 421\$ à 1 055\$ pour le supplément pour famille monoparentale.

<sup>8</sup> L'estimation des coûts a été réalisée avec la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada (données de 2025).

À titre comparatif, le revenu médian après impôts d'un couple avec deux enfants était de 129 160\$ en 2022, soit l'équivalent de 135 900 \$ en 2024. Le revenu médian après impôts d'une famille monoparentale avec un enfant était de 57 430 \$ en 2022, soit l'équivalent de 60 400 \$ en 2024.

**Tableau. Revenu médian, 2022 (exprimé en dollars de 2024)**

	Revenu avant impôts	Revenu après impôts
Couple avec 2 enfants	163 500 \$	135 900 \$
Famille monoparentale avec 1 enfant	66 500 \$	60 400 \$

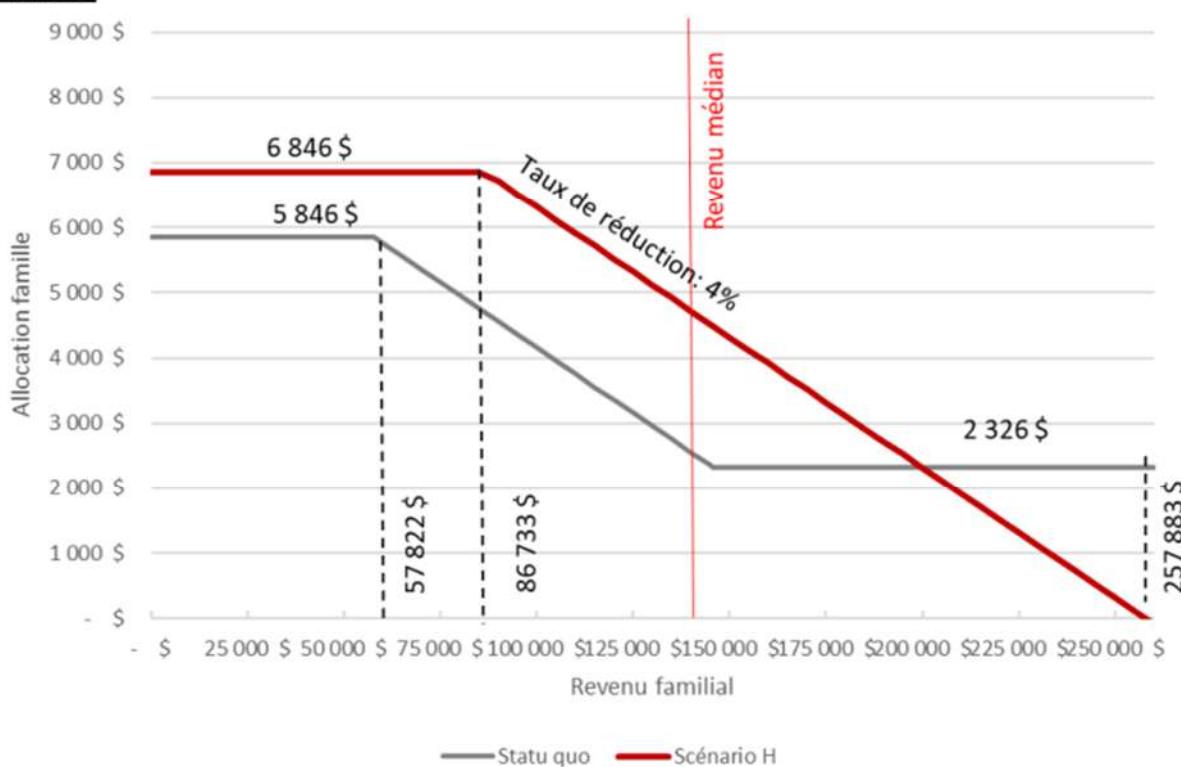
Source : Calculs de l'auteur basés sur le tableau 11-10-0017-01 de Statistique Canada (données fiscales)

La FQOCF a évalué différents scénarios tout en prenant en compte l'impact de ces derniers sur les finances publiques du Québec. Celui qui a retenu son attention est le scénario H. La Fédération propose d'augmenter le seuil de réduction de 50%, le montant maximal de 500\$ et de supprimer le montant minimum. En 2024, la Fédération avait estimé que le scénario proposé aurait coûté 883 millions \$ supplémentaires<sup>9</sup>, ce qui représentait environ 0,6 % du budget du gouvernement du Québec (157,6 milliards de dollars en 2024-2025).

**La FQOCF souhaite que le gouvernement évalue sérieusement cette solution.** Ce scénario, selon nous, viendrait optimiser le soutien aux familles de la classe moyenne et ainsi accroître son filet social.

**Figure : Illustration des scénarios pour une famille biparentale avec deux enfants**

Scénario H



Le gouvernement doit trouver des solutions structurantes aux déséquilibres financiers dont font l'objet des familles du Québec. Ces deux solutions proposent l'idée de mieux soutenir et de mieux cibler les familles qui en ont réellement besoin. L'ampleur du déséquilibre explique pourquoi autant de familles se tournent vers les

<sup>9</sup> L'estimation des coûts a été réalisée avec la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada (version 30.0, données de 2024).

organismes communautaires afin de trouver des solutions à leurs problèmes quotidiens. La dernière année ne fait pas exception à la règle, les familles sont de plus en plus nombreuses à cogner à la porte des OCF. Il est important que le gouvernement s'y attarde.

### 3.1. Une situation plus précaire que jamais

La hausse du coût de la vie que nous avons tous connue dans les dernières années, en particulier les hausses de prix des aliments, du transport, du logement et des services de garde éducatifs à l'enfance, a imposé une forte pression sur les familles du Québec. Dans ce contexte, il est impératif de soutenir convenablement les milieux de vie que sont les OCF. Il est nécessaire de se rappeler que leurs coûts fixes ont également connu une augmentation. On peut ajouter à ces constats la forte hausse de parents issus de l'immigration<sup>10</sup>.

Les demandes d'accompagnement en OCF obligent les intervenants à modifier leurs actions auprès des familles. On remarque que tout en gardant le rôle de prévention, ils sont amenés à faire de plus en plus d'intervention avec ces dernières. Bien que les OCF s'assurent de faire des référencements vers des ressources spécialisées, ces dernières peinent à offrir leurs services. Les OCF doivent donc accompagner les familles afin qu'elles ne se retrouvent pas seules avec leur détresse.

**Tableau 2. Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, Québec**

	2021	2022	Variation sur 2 ans
Tous les prix	3,8%	6,7%	10,7%
Aliments	2,5%	9,2%	12,0%
Logement locatif	2,8%	3,6%	6,5%
Logement en propriété	3,6%	6,5%	10,3%
Vêtements et chaussures	0,5%	0,0%	0,5%
Transports	8,0%	11,0%	19,9%
Essence	30,2%	32,2%	72,2%
Soins de santé et soins personnels	3,3%	4,7%	8,2%
Loisirs	3,1%	5,8%	9,1%

Source : Calculs de Geoffroy Boucher, économiste, basés sur le Tableau 18-10-0005-01 de Statistiques Canada

### 3.2. Des revenus stables et insuffisants pour faire face aux enjeux des OCF

La situation financière des familles oblige les organismes communautaires Famille à faire l'équilibriste entre un financement insuffisant et les besoins sans cesse grandissant. Des chercheures universitaires québécoises présentent dans un article de la revue *Nouvelle pratiques sociales*<sup>11</sup> certains enjeux auxquels ils sont confrontés.

Ces chercheures mentionnent que les OCF sont confrontés à des enjeux de sous-financement, de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre et le manque de reconnaissance de leur travail.

<sup>10</sup> Institut de la Statistique du Québec, Enquête québécoise sur la parentalité 2022. (27,3% des parents d'enfants de 6 mois à 17 ans au Québec sont nés à l'extérieur du Canada.

<sup>11</sup> Chartrand, E., Lafontaisie, V., Berthiaume, A., & Ducas, S. (soumis) *Les conditions de travail dans les organismes communautaires Famille : entre engagement pour les familles et précarisation des travailleuses-eurs. Nouvelles pratiques sociales*

### 3.2.1 Le sous-financement

Le sous-financement ne permet pas uniquement de restreindre les organismes dans leur souhait d'offrir plus de services à leurs participants ou d'offrir des locaux sécuritaires pour accueillir les enfants et les parents, il ne permet pas d'offrir des salaires décents et des avantages sociaux à leurs employés. Il y a une très forte disparité des salaires observée entre le secteur communautaire et le secteur public. Leur salaire horaire moyen est sous la barre des 20\$ de l'heure (entre 16,43\$ et 19,65\$ de l'heure (CSMO-ESAC, 2019<sup>12</sup>) alors qu'il est en moyenne de 26,25\$ au Québec dans les autres secteurs d'emploi<sup>13</sup>. Rappelons que les personnes qui composent cette population de travailleurs sont en grande partie des femmes détentrices d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires<sup>14</sup>.

### 3.2.2. La main-d'œuvre : les difficultés de recrutement et de rétention

Les difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre qualifiée vécues en OCF sont intrinsèquement liées aux enjeux de financement. Les OCF doivent réussir à recruter des personnes qualifiées, engagées pour la « cause des familles », consentantes à travailler avec un faible salaire et peu d'avantages sociaux, qui adhèrent aux fondements de l'ACAF et qui sont familières avec l'intervention informelle.

Le manque de main-d'œuvre dans les OCF occasionne des défis dans la dispensation des activités déjà offertes ou des projets devant être déployés, nonobstant les ressources financières disponibles, ce qui provoque une surcharge de travail et une complexification des défis rencontrés par les OCF.

### 3.2.3. Le manque de reconnaissance

Pour les OCF, l'enjeu de reconnaissance se retrouve à plusieurs niveaux. Pour le personnel, on mentionne régulièrement que ça se situe autant sur le plan financier, relationnel, professionnel qu'académique.

Pour le personnel, les services qu'il offre sont comparables à ceux fournis par les instances gouvernementales. Comme les services gouvernementaux sont surchargés, il n'est pas rare que le personnel étatique renvoie des parents et leurs enfants obtenir des services en OCF. Pourtant, ces organismes n'ont pas le même support financier pour répondre aux demandes. Cet afflux de participants pèse lourd sur les épaules des organismes communautaires sachant qu'ils sont limités dans ce qu'ils peuvent offrir. C'est le dilemme entre les valeurs de l'ACAF et les ressources à leurs dispositions. De plus, il n'est pas rare de constater que l'expertise d'accompagnement développée par les OCF n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur par les différents partenaires publics et financiers. Ce qui, il va sans dire, mine la crédibilité professionnelle du travail accompli par le personnel en OCF pourtant tout aussi diplômé et qualifié que le personnel en institution.

Le tableau 3 vous présente le résumé des enjeux prioritaires auxquels sont confrontés les OCF, enjeux auxquels il faut s'attaquer le plus tôt possible. Il en va de la survie des OCF et du tissu social qu'ils mettent en place partout au Québec. Tout au long de la pandémie, les OCF ont démontré leur professionnalisme, leur savoir-faire et leur capacité à répondre efficacement aux besoins des parents et des enfants du Québec. Le gouvernement les a même reconnus, à cette époque, comme services essentiels. Maintenant que la situation pandémique semble moins grave, les OCF, eux, sont toujours en situation de crise, puisqu'ils doivent répondre à des besoins

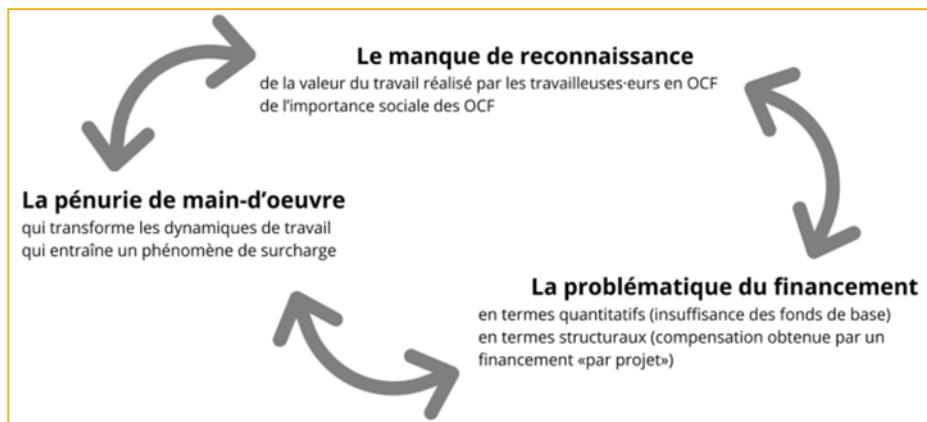
<sup>12</sup> Comité sectoriel de main-d'œuvre – Économie sociale, action communautaire (CSMO-ESAC). (2018). Enquête salariale des organismes communautaires autonomes œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux

<sup>13</sup> Fauvel, M., Noiseux, Y., Coget, L., Binhas, L., Desjardins, L. et Métivier, C. (2020). Précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement de l'action communautaire autonome. Rapport final d'enquête auprès des travailleuses et travailleurs du mouvement de l'action communautaire autonome dans trois régions du Québec

<sup>14</sup> Selon l'Enquête québécoise auprès des organismes communautaires familles (2023), les femmes représentent 92% de la main-d'œuvre en OCF.

grandissants des familles, justement exacerbés par cette pandémie. Il faut donc accélérer le tempo afin de conserver et d'assurer le maintien de ce tissu social.

**Tableau 3. L'interrelation des enjeux prioritaires à adresser pour améliorer les conditions de travail en OCF<sup>15</sup>**



## 4. Les recommandations de la FQOCF et des OCF

### 4.1. Le financement à la mission : un « grand rattrapage » à compléter

Le 18 décembre 2019, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), présidée par Régine Laurent, présentait ses cinq premières recommandACTIONS au gouvernement du Québec. Parmi celles-ci, la Commission recommandait de rehausser le financement à la mission accordé à tous les OCF du Québec, à hauteur de 200 000 \$ par année par organisme.

Le sous-financement historique et chronique des OCF constitue un défi majeur depuis plusieurs années. La recommandation ainsi formulée par la Commission Laurent, il y a maintenant six ans, démontre l'importance d'investir dans le soutien aux parents. Reconnus comme les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants, les parents sont ceux qui les accompagneront tout au long de leur vie. Les commissaires ont reconnu la légitimité et la pertinence du milieu communautaire famille en affirmant qu'en investissant dans les OCF, dans la prévention et l'intervention de proximité auprès des parents et des enfants, le Québec pourrait atténuer plusieurs situations de crise en amont et, subséquemment, diminuer le recours aux services de la DPJ. Or, pour y arriver, un financement à la hauteur des services offerts doit leur être octroyé afin d'assurer que toutes les familles souhaitant ce soutien puissent y accéder.

Le gouvernement du Québec et le ministère de la Famille ont amorcé depuis 2020 un rattrapage historique en ce qui a trait au financement annuel minimal pour chacun des 280 OCF du Québec. La bonification annoncée dans le budget 2023, fut en deçà de nos attentes. Même si des augmentations sont prévues jusqu'en 2028, le gouvernement reste encore loin de la cible fixée en 2019 par la FQOCF et la Commission Laurent. Sans compter que le montant de 200 000 \$ aurait dû, selon la CSDEPJ, être accordé rapidement afin de combler les besoins déjà criants. Le Québec accuse donc un retard considérable à cet égard.

<sup>15</sup> Source : Chartrand, E., Lafontaisie, V., Berthiaume, A., & Ducas, S. (soumis) *Les conditions de travail dans les organismes communautaires Famille : entre engagement pour les familles et précarisation des travailleuses-eurs. Nouvelles pratiques sociales*

**Plus que jamais, les enfants et les parents du Québec ont besoin que les mesures proposées dans le rapport de la Commission Laurent soient réalisées dans leur totalité, tel que s'y était engagé le gouvernement du Québec, et ce, dès cette année, sans plus tarder.**

Or, considérant l'évolution de la situation depuis 2019, il apparaît aujourd'hui évident que ce montant annuel de 200 000 \$ ne suffira plus à répondre aux besoins de l'ensemble des familles québécoises en 2026.

Il en va de la pérennité et de la capacité d'agir des OCF partout au Québec et, surtout, de renforcer le soutien offert aux pères, aux mères et aux enfants.

**RECOMMANDATION #1 : Rehausser, dès l'année 2026-2027, le financement à la mission des OCF à un montant annuel de 260 000 \$ par organisme.**

**RECOMMANDATION #2 : Prévoir une bonification annuelle de ce montant de base correspondant à 20 000 \$ de plus par OCF, afin de parvenir à une enveloppe totale de 280 000 \$ par année au terme de l'année financière 2027-2028.**

Parmi les autres solutions complémentaires au rehaussement du financement à la mission des OCF, la Fédération souhaite rappeler que la **non-reconduction de l'enveloppe permettant l'embauche de travailleurs de proximité est une aberration**. Ce projet pilote d'une durée de 3 ans était une autre des recommandations de la Commission Laurent. Malgré les retombées positives reconnues et documentées par des experts, on abandonne les familles vulnérables et les travailleurs qui les accompagnent. C'est pourquoi la FQOCF souhaite que le gouvernement rétablisse l'enveloppe initiale assujettie à ces projets ou qu'il offre les moyens nécessaires afin de permettre aux organismes communautaires Famille de pouvoir continuer ou développer ce service. Chaque famille que nous sortons de l'isolement est une véritable victoire collective. Un geste concret pour empêcher que se reproduisent des drames aussi bouleversants que celui de Granby, situation qui a donné naissance aux recommandations de la Commission Laurent. Cette prévention et cet accompagnement sont gages de réussites. Donnons-nous les moyens de mieux soutenir les familles.

#### **4.2. L'indexation : pour assurer la pérennité des investissements gouvernementaux**

L'inflation galopante, couplée à la hausse drastique des salaires dans l'ensemble du marché du travail au Québec, met actuellement une pression énorme sur la capacité financière des OCF et la rétention du personnel. Comme tout coûte plus cher – matériel, nourriture, produits d'entretien ménager, jouets, outils éducatifs, etc. – cela engendre du même souffle une augmentation du coût des opérations des organismes communautaires. Cette situation fait craindre, à plus long terme, une perte de l'impact des investissements gouvernementaux si le financement à la mission accordé aux OCF ne suit pas l'inflation annuelle.

**Ainsi, afin de s'assurer que les retombées positives des investissements publics perdurent dans le temps, la FQOCF et ses membres demandent au gouvernement du Québec de prévoir des crédits additionnels de manière à assurer l'indexation annuelle des montants consacrés aux OCF ainsi qu'aux regroupements régionaux et nationaux, au même titre que ceux investis dans le secteur de la Santé et des Services sociaux (ex. : PSOC), et ce, dès l'année 2026-2027.**

L'indexation des enveloppes budgétaires est une condition *sine qua non* au recrutement et à la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, particulièrement dans le contexte de pénurie actuelle. Elle est également essentielle au réseau des OCF pour qu'ils puissent développer de nouveaux services adaptés à la transformation rapide que vit la société québécoise. Nous recommandons ainsi de prévoir des crédits additionnels pour au moins les cinq

prochaines années, soit une indexation annuelle correspondant approximativement de 2 à 3 % du Programme de financement des OCF du ministère de la Famille. À titre comparatif, le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux est réhaussé annuellement. L'indexation était de 2,9 % en 2022-2023, de 3,7 % en 2023-2024 et de 2,7 % en 2024-2025.

Pour avoir une idée plus concrète de l'effet qu'une telle mesure pourrait avoir, nous avons calculé, à l'aide d'un outil développé par la Banque du Canada<sup>16</sup>, combien vaudrait, en 2025, un financement à la mission de 200 000 \$ par année indexé selon l'inflation annuelle. Si ce financement avait été accordé en 2012, il équivaudrait aujourd'hui à 270 540 \$ après indexation.

Pour le gouvernement du Québec, l'indexation du financement à la mission des OCF selon l'inflation annuelle permettra donc de maintenir la valeur de ce financement dans le temps, et ce, au bénéfice des familles québécoises. Une telle décision permettrait également de ramener une certaine équité entre les acteurs du milieu communautaire, car certains programmes du gouvernement du Québec prévoient déjà une indexation annuelle, alors que ce n'est pas le cas pour celui-ci. Un déséquilibre qui mériterait assurément d'être corrigé dans les plus brefs délais.

**RECOMMANDATION #3 : Prévoir des crédits additionnels afin d'assurer l'indexation du financement à la mission des OCF, à l'image de ce qui est déjà fait pour d'autres programmes gouvernementaux tels que le PSOC.**

En somme, les recommandations présentées aujourd'hui par la FQOCF se résumeraient comme suit, sur un horizon de trois ans :

	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Financement à la mission (par OCF, par année)	240 000 \$	260 000 \$	280 000 \$
	+ indexation	+ indexation	+ indexation

Il est à noter que ces nouvelles sommes serviraient principalement à combler le manque actuel à gagner en termes de main-d'œuvre, soit par l'embauche de nouvelles ressources nécessaires, soit par l'amélioration des conditions salariales et des avantages sociaux offerts au personnel œuvrant en OCF. Pensons entre autres à l'embauche d'employés à temps plein plutôt qu'à temps partiel, de même qu'à l'amélioration de la compétitivité des OCF sur le marché de l'emploi alors que les salaires sont en forte hausse dans l'ensemble des secteurs de notre économie, dans une optique de rétention des employés actuels et d'attraction de nouveaux travailleurs qualifiés vers le milieu communautaire Famille. Il s'agit d'un enjeu prioritaire à régler aux yeux des OCF et de la FQOCF; la pérennité à long terme de nos organismes locaux et des services essentiels qu'ils offrent aux mères, aux pères et aux enfants de leurs communautés en dépend directement.

### 4.3. Le financement de la FQOCF

Finalement, une autre recommandation que la FQOCF a présentée en 2019 reste toujours à compléter, soit le rehaussement de son financement annuel afin de lui permettre de toujours mieux accompagner les OCF dans l'accomplissement de leur mission auprès des familles de chez nous.

<sup>16</sup> <https://www.banquedcanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

Rappelons que la Fédération agit à plusieurs niveaux sur l'ensemble du territoire québécois :

1. En soutenant le développement communautaire et la mobilisation de ses membres;
2. En agissant nationalement pour les parents et les familles dans une visée de justice sociale.

De plus, la FQOCF remplit un rôle d'expert-conseil auprès des décideurs publics municipaux, provinciaux et fédéraux dans tous les dossiers touchant de près ou de loin les familles du Québec. Cette expertise, riche de plus de six décennies d'expérience de travail sur le terrain, est régulièrement sollicitée par les élus, le personnel politique et les fonctionnaires de divers ministères du gouvernement du Québec afin de les conseiller et de les orienter dans le but d'assurer que leurs décisions soient le mieux adaptées que possible aux besoins du milieu communautaire et des familles québécoises. Elle agit ainsi telle une véritable courroie de transmission entre le terrain et les instances publiques, apportant régulièrement des informations et des éclairages essentiels à une meilleure compréhension des besoins et, incidemment, à l'élaboration de politiques publiques plus efficaces et mieux adaptées à la réalité du terrain.

À ce titre, grâce à la force et l'étendue de son réseau national, notre Fédération est un allié incontournable pour le ministère de la Famille et le gouvernement du Québec dans son ensemble, avec lequel nous œuvrons en étroite collaboration sur une base quotidienne. Il est donc primordial d'assurer à la FQOCF un financement qui soit à la hauteur de l'importante mission qu'elle accomplit depuis 1961 et afin qu'elle puisse continuer à être un partenaire de premier plan pour le gouvernement du Québec pour les années à venir.

**RECOMMANDATION #4 : Prévoir des crédits additionnels afin d'assurer un rehaussement du financement à la mission de la FQOCF à la hauteur de 750 000 \$ par année, tel que recommandé en 2019. Cette somme devrait, au même titre que le financement à la mission des OCF, être indexée en fonction de l'inflation annuelle.**

Cette bonification permettrait à la FQOCF de consolider son financement et d'assurer sa pérennité à long terme.

#### 4.4. Les regroupements régionaux

La FQOCF souhaite remercier le gouvernement du Québec pour la reconnaissance des regroupements régionaux en 2025-2026. C'est une revendication des 3 dernières décennies qui se réalise pour le mouvement Famille. Nous travaillons présentement, accompagné par le ministère de la Famille, à déployer cette reconnaissance sur l'ensemble du territoire québécois. Il faudra cependant s'assurer que cette reconnaissance soit accompagnée d'une enveloppe monétaire suffisante au fonctionnement de ce niveau d'expertises. La Fédération reviendra ultérieurement avec une demande plus spécifique à cet égard.



# ANNEXE A

## Offre de services des OCF





## PROJET D'OFFRE DE SERVICES ET DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES DU QUÉBEC

### LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

*famille*

- ▶ Lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges entre parents;
- ▶ Organismes de proximité présents dans toutes les régions du Québec;
- ▶ Services accessibles et ressources répondant aux besoins des familles.

### SOUTIEN AUX RÔLES

*parentaux*

- ▶ Renforcement des liens parents-enfant et épanouissement des familles;
- ▶ Valorisation du parent, premier éducateur de son enfant;
- ▶ Développement global des enfants : 0-2 ans, 3-5 ans, 6-12 ans, etc.;
- ▶ Acquisition d'apprentissages et d'habiletés;
- ▶ Création de réseaux d'entraide entre les familles de la communauté;
- ▶ Promotion de la santé préventive et des saines habitudes de vie;
- ▶ Préparation à l'entrée scolaire et soutien à la réussite éducative tout au long du parcours scolaire, etc.

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES PARENTS ET DES

*enfants*

#### Personnes rejointes

- ▶ **Mères, pères et enfants;**
- ▶ Continuum d'accompagnement des familles (0 - 99 ans) tout au long de leur parcours et pour toutes les étapes de vie : **périnatalité, petite enfance, âge scolaire, adolescence et intergénérationnel;**
- ▶ **Divers types de familles** : nouveaux parents, familles issues de l'immigration récente ou allophones, familles vivant des réalités particulières (monoparentalité, familles nombreuses, isolement géographique, etc.), qui se sentent exclues du monde de l'écrit, disposant de ressources ou d'un réseau social limités, etc.



# LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE DANS LES 17 RÉGIONS DU QUÉBEC

## CONTINUUM D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

### Ateliers et activités pour les mères, les pères et les enfants

- ▶ Coparentalité et vie de couple, accompagnement à la naissance et soutien à l'allaitement, expérimentation de diverses approches éducatives;
- ▶ Enrichissement des littératies familiales, éveil à la lecture et l'écriture;
- ▶ Psychomotricité et stimulation, développement de l'autonomie, socialisation, etc.

### Soutien et accompagnement des mères, des pères et des enfants

- ▶ Recherche de solutions aux réalités et enjeux vécus par les familles, CFTÉ;
- ▶ Groupes de parents, échanges informels et rencontres individuelles;
- ▶ Cuisines collectives, groupes d'achats, friperies;
- ▶ Accompagnement des apprentissages scolaires et services d'aide aux devoirs, etc.

### Halte-garderie et répit parental

### Référencement et liens avec les organisations et les partenaires locaux

- ▶ CSSS, Nourri-Source, Ligne Parents, OLO, banques alimentaires, etc.

### Activités et sorties familiales

- ▶ Festives, éducatives, culturelles;
- ▶ Intergénérationnelles, etc.

### Intégration des familles à la communauté

- ▶ Francisation : comptines, fables, récits du quotidien, expression orale;
- ▶ Moments de partage entre familles, etc.

### Participation citoyenne et engagement démocratique

- ▶ Soutien à l'implication dans divers comités et instances communautaires, scolaires, consultatives, politiques, représentatives, etc.

## PARTENARIATS, CONCERTATION ET DIFFUSION DES EXPERTISES

### Initiatives en partenariat dans les communautés

- ▶ Actions conjointes visant à offrir aux parents des services complémentaires et des activités liées au développement et au bien-être de leurs enfants : CISSS, CIUSS, organisations communautaires, scolaires, municipalités, etc.
- ▶ Leadership reconnu pour mener des actions directes avec les familles.

### Participation à des concertations locales, régionales et nationales

- ▶ Porter les voix collectives des familles et de la communauté;
- ▶ Travaux concertés, établissement d'orientations et de priorités locales et régionales, développement et évaluation de plans d'action intersectoriels;
- ▶ Liaison avec les organisations et les partenaires.

### Formations, conférences et diffusion des connaissances

- ▶ Diffusion des expertises des OCF en soutien au rôle parental, de leur approche transversale et des connaissances des besoins des familles;
- ▶ Encadrement de stagiaires de cégep et d'universités, etc.
- ▶ Participation à des projets de recherche, évaluations de programmes, échanges internationaux sur les pratiques des OCF, congrès, colloques ou activités de formation destinés à des intervenants, administrateurs ou bénévoles, etc.



# ANNEXE B

## Rapport d'impact 2024-2025



# RAPPORT D'IMPACT 2024-25

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille est un acteur de transformation sociale qui agit sur ses membres et son écosystème pour le mieux-être des familles. Au quotidien, la Fédération soutient ses membres et renforce leur capacité d'action à répondre aux enjeux liés au financement, à leur gestion, à leur notoriété ainsi qu'aux nombreux défis en lien avec l'accompagnement des familles. Qu'il s'agisse de l'isolement, de contextes de vulnérabilité ou des défis d'adaptation à différentes situations et obstacles de la vie, les organismes communautaires Famille (OCF) répondent présents.

## Un leadership rassembleur pour ses membres

### Une influence incontournable dans l'écosystème Famille

### Des impacts collectifs en prévention pour le tissu social et le mieux-être des familles

#### Soutenir, mobiliser et engager

**Rencontre nationale**  
La FQOCF a multiplié les efforts afin que les partenaires placent toujours au premier plan les intérêts des parents et des familles du Québec

#### Renforcer les compétences et les connaissances

#### Formations • Rencontres d'accueil Espaces OCF • Espaces Gestion

**894** participations

**227**

La Fédération a participé à 227 rencontres avec des partenaires stratégiques

**333**  
L'accompagnement des familles, à toutes les étapes de la vie, s'appuie sur les trois fondements de l'action communautaire autonome Famille (ACAF)

**34** activités  
La Fédération a initié ou a été sollicitée à 333 reprises

**27**  
La Fédération a siégé sur 27 instances de concertation

**1405** courriels  
La Fédération a réalisé 15 projets en collaboration

**14** rencontres individuelles  
Porter la voix des membres et influencer les différents systèmes québécois

**117** communications générées par la FQOCF

**173** rencontres avec des acteurs politiques et administratifs

**14** demandes de collaborations avec les acteurs gouvernementaux

**15**  
La Fédération a réalisé 15 projets en collaboration

**15**  
Son pouvoir d'agir dans son quotidien

**15**  
Sa capacité d'action dans sa communauté

**15**  
Son développement sur le plan individuel et collectif

**15**  
Fière ambassadrice des familles et forte de l'impact social de ses membres au quotidien et de leur modèle d'accompagnement des parents, la Fédération est un leader rassembleur pour l'épanouissement de toutes les générations, dans une société plus juste et inclusive.

**Notre vision :**

# Les membres sont au cœur de la mission de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille



## La FQOCF et ses membres sont de véritables alliés des parents, qui agissent ensemble pour le mieux-être des familles

« La Rencontre nationale est un véritable moment de ressourcement pour notre équipe. Elle nous permet de sortir de notre routine quotidienne, de prendre du recul et de nous recentrer sur nos valeurs et nos objectifs communs. Cette pause nous donne l'énergie et la motivation pour revenir prêts à relever les défis avec une dynamique renforcée et une vision plus claire. »

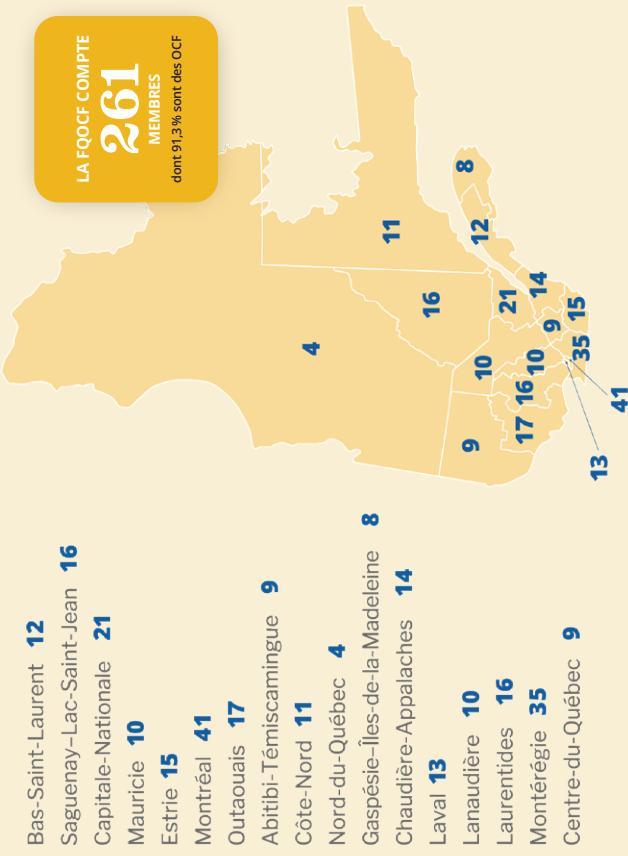
### Un organisme communautaire Famille

« Tout parent devrait fréquenter une maison de la famille ça apporte tellement. De plus on se sent toujours comme chez nous. On est écouté, compris et conseillé. Pour moi ça a changé ma vie. »

**Un parent fréquentant un organisme communautaire Famille**

## Des organismes communautaires Famille partout au Québec !

LA FQOCF COMpte  
**261**  
MEMBRES  
dont 91,3% sont des OCF



Suivez-nous  
sur nos plateformes



Données au 31 mars 2025



Fédération  
québécoise des  
organismes  
communautaires  
Famille



Fédération québécoise des organismes  
communautaires Famille

222, avenue Victoria, Saint-Lambert (Québec) J4P 2H6  
450 466-2538 | 1 866 982-9990 | [accueil@fqocf.org](mailto:accueil@fqocf.org) | [www.fqocf.org](http://www.fqocf.org)